



Aller au-delà du *green washing*

Mettre le climat/la RSE au cœur de la stratégie des entreprises

A l'occasion de la COP 21, la plupart des grandes entreprises déclarent vouloir s'engager pour le climat. Mais elles considèrent trop souvent encore leur **Responsabilité Sociétale et Environnementale** comme une question marginale de bonnes pratiques à mettre en œuvre, extérieures à leur cœur de métier.

Or la prise au sérieux des enjeux climatiques implique que
**les entreprises intègrent des critères de justice sociale et écologique
au cœur de leurs stratégies.**

➤ A l'international, des textes sont en train de changer la donne

La progression de la *soft law* internationale ces dernières années fournit des incitations fortes aux Etats et aux entreprises :

- Le cadre '*Protect, respect, remedy*', de l'ONU, adopté en 2011 définit les responsabilités partagées entre :
 - *les Etats*, pour qu'ils protègent les droits humains sur leur territoire ;
 - *les entreprises* pour qu'elles respectent ces droits humains dans leur sphère d'influence ;
 - *et les acteurs concernés* pour qu'ils fournissent des moyens de recours judiciaire et extra-judiciaire aux populations affectées par des violations de leurs droits.
- Les Principes directeurs de l'OCDE reprennent ces éléments (OCDE, 2011).
- L'Union européenne a défini en 2011, dans la même ligne, la RSE comme étant la responsabilité à l'égard des impacts de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur.

Ces textes tournent le dos à une conception marginale de la RSE (comprise comme la philanthropie, au-delà de ce qui est prévu par la loi) et conduisent à l'intégration de critères de responsabilité sociale et environnementale au cœur des modèles économiques des entreprises.

➤ La nécessité d'embarquer les entreprises internationales dans le processus

Des sociétés multinationales (y compris pétrolières) se prononcent aujourd'hui en faveur d'un « prix » du carbone, qui permette à toutes les entreprises de prendre en compte le coût pour la collectivité des externalités négatives générées par leurs processus de production. Mais ces entreprises ne doivent pas pour autant attendre la mise en place d'un mécanisme mondial de valorisation du carbone pour commencer à mettre en œuvre des politiques ambitieuses et assumer ainsi leurs responsabilités sociales et environnementales.

Trop d'entreprises restent, en effet, centrées sur les enjeux de rentabilité immédiate sans vouloir prendre en compte des critères de responsabilité de long terme. Ainsi en France, plutôt que de vouloir contribuer à définir les modalités d'une régulation vertueuse, les associations

représentatives des dirigeants d'entreprises (Medef, Afep) mènent encore un lobbying intense contre toute réglementation contraignante. C'est ce qu'elles font par exemple pour empêcher la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères qui vise à faire prendre en compte par chaque entreprise l'ensemble des droits humains et des impacts environnementaux tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Les travaux menés par des cadres et dirigeants d'entreprises au sein d'une association¹ proche de la Fondation Nicolas Hulot, montrent combien les blocages rencontrés au sein des entreprises pour mettre en œuvre la transition énergétique et assumer leurs responsabilités sociales sont avant tout politiques, stratégiques, de management, et au fond, éthiques.

➤ **Les Etats intègrent progressivement les critères sociaux et environnementaux dans leurs réglementations**

Pour dépasser les obstacles à l'intégration dans leur stratégie, par les entreprises, de critères sociaux et environnementaux un double mouvement est nécessaire, combinant l'incitation et la contrainte réglementaire, en vue de rapprocher les logiques financières et extra-financières.

- **Le G20** a adopté en novembre 2015 un plan **contre l'évasion fiscale des multinationales**. De telles mesures contribuent non seulement à fournir aux Etats des ressources supplémentaires au service du développement sur leur territoire, mais aussi à améliorer la transparence des entreprises afin de promouvoir un partage équitable et durable de la richesse créée.
- **En Europe**, le Conseil de l'UE a adopté en 2014 une **directive sur le reporting extra-financier** qui engage les Etats à décliner dans la loi des exigences à l'égard des entreprises.
- **En France** :
 - **La proposition de loi sur le devoir de vigilance** est en cours d'adoption même si ce n'est pas sans difficulté et qu'elle pourrait être bien plus ambitieuse.
 - Le 4 décembre 2015, dans le cadre du **Projet de Loi de Finances Rectificatif 2015**, les députés français ont franchi un pas décisif, en adoptant une mesure de **transparence fiscale, le reporting pays par pays**, qui obligerait les entreprises françaises à rendre publiques des informations sur leurs activités (leur chiffre d'affaires, leurs bénéfices, le nombre de leurs filiales et de leurs employés) et les impôts qu'elles paient dans tous les territoires où elles sont implantées.

➤ **Les entreprises, acteurs politiques au service du climat, bien commun mondial ?**

La responsabilité politique des entreprises peut certes s'entendre comme « imputation » (pour faute) à l'égard de la mauvaise gestion de ses impacts négatifs (à sanctionner par la collectivité lésée). Mais elle est d'abord à comprendre comme mission - partagée par l'entreprise avec ses parties prenantes - vis-à-vis du climat et des autres biens communs mondiaux.

- ➔ **Il convient de promouvoir des alliances multi-acteurs qui permettent aux entreprises de déployer un plaidoyer actif et effectif en faveur d'une harmonisation des règles du jeu qui intègrent les critères sociaux et environnementaux.**

Téléchargez toutes nos fiches presse ici : <http://bit.ly/1TO6c8Y>

Contact presse : Matthieu Orphelin, porte-parole de la FNH, 06 37 36 83 41

¹ Frédéric Baule, Xavier Becquey, Cécile Renouard, *L'entreprise au défi du climat*, Ivry, Editions de l'Atelier, 2015.